

ces situations ? Les réponses se situent à plusieurs niveaux : politique, médical, social et aussi spirituel. Sur ce dernier point, la présence de chrétiens auprès des malades, des personnes handicapées et âgées apporte un soutien très précieux. “L’amour est fort comme la mort” comme le dit dans la Bible le Cantique des Cantiques (8,6).

Pensez-vous que le cadre actuel des soins palliatifs est suffisant pour accompagner les personnes en fin de vie à La Réunion, ou faut-il le renforcer avant tout ?

Je ne suis pas la personne la mieux placée pour répondre précisément à cette question mais je suppose que ce n’est pas le cas en raison d’un manque de moyens, de formation de professionnels de santé, d’un défaut de communication sur le droit des patients à accéder aux soins palliatifs. L’approche est interdisciplinaire, du coup, le rôle des religions et des spiritualités présentes à La Réunion n’est pas à négliger. L’apport pour soulager certaines souffrances (liées à la solitude, relationnelles, spirituelles) participe à cette culture du soin qui vient contrecarrer la “culture de la mort”, de la performance, du jeunisme.

Quelle place accordez-vous à la liberté de conscience et au libre arbitre dans ce débat ? Un catholique peut-il, selon vous, demander l’aide à mourir sans être en contradiction avec sa foi ?

La valeur de la liberté est importante bien sûr, mais là aussi, il faut s’entendre sur ce que cela signifie pour les uns et les autres. La liberté de choisir le moment et la manière de sa mort et la liberté de disposer de soi-même sont invoquées par les défenseurs du droit de “l’aide à mourir”. Il y a aussi la liberté de conscience, en particulier pour le personnel soignant et des proches dans des situations complexes. Cette vision individualiste de la liberté se confronte à celle du devoir de solidarité envers les plus faibles et de la prise en compte des autres. Nous sommes interdépendants les uns des autres.

Notons aussi qu’en fin de vie, la souffrance (physique ou sociale) est une grande contrainte qui mine notre liberté. Les soins palliatifs sont une réponse à cela. Ils permettent à la personne et à son entourage de retrouver le maximum d’apaisement possible dans son corps et dans son lien social.

Les enjeux de cette évolution législative à la frontière de l’intime et du collectif sont énormes. J’ai été frappé par l’exemple d’un patient qui toute sa vie avait défendu l’aide à mourir et qui au moment où la faucheuse a pointé son nez a voulu faire marche arrière. Au final, il a eu quand même recourt au suicide assisté en raison de la pression sociale qui pesait sur ses épaules.

D’autres questions se posent : Comment peut-on défendre ce droit à mourir et lutter en même temps contre le suicide ? Comment s’assurer que les personnes atteintes de troubles mentaux et cognitifs formulent bien une demande d’aide à mourir librement, sans ambiguïté, de manière éclairée, répétée, analysée dans le cadre d’une procédure collégiale ? Il y a encore trop de flou et un manque de cadrage flagrant dans les propositions de lois actuelles.

En ce qui concerne le croyant catholique qui de-



manderait une aide à mourir, tout comme le recours au suicide, l’Église désapprouve fortement tout ce qui peut porter atteinte au respect de la vie humaine, au 5^e commandement de Dieu “Tu ne tueras pas” et ce qui est contraire à l’amour du Dieu vivant. Cette vision se fonde sur le principe que la vie est donnée par Dieu, que nous en sommes les intendants et non les propriétaires. Des nuances sur la gravité de l’acte sont à prendre en compte selon l’intention de l’auteur et du contexte. Mais le plus important, c’est que la miséricorde prévaut. “On ne doit pas désespérer du salut éternel des personnes qui se sont donné la mort. Dieu peut leur ménager par les voies que lui seul connaît, l’occasion d’une salutaire repentance. L’Église prie pour les personnes qui ont attenté à leur vie”, précise le catéchisme.

Un dernier point, lorsqu’une personne pose un vrai choix en conscience, l’Église invite à respecter le choix même si elle ne l’approuve pas. Elle l’accompagne alors en ne désespérant jamais de l’amour de Dieu.

Ce débat soulève des enjeux spirituels, médicaux mais aussi sociaux. Comment

l’Église peut-elle accompagner les fidèles, croyants ou non, face à ces questionnements de fin de vie ?

L’Église n’existe pas pour imposer un système ou défendre une doctrine. Si l’Église n’était qu’une organisation politique parmi d’autres, elle aurait disparu depuis longtemps comme d’autres structures ensevelies dans les sables de l’histoire. Sa raison fondamentale d’exister est d’être un relai et un signe de l’amour de Dieu pour tous. Autrement dit, l’être humain pense et réfléchit à une chose. Et que pense Dieu pour sa part ? Est-ce que la réflexion humaine est en harmonie ou pas avec la pensée de Dieu ? C’est ici le rôle de l’Église de chercher ce que Dieu désire pour nous. C’est en ce sens qu’elle est signe et relai de Dieu en utilisant plusieurs moyens : la référence à la Bible, l’expérience de nos aînés, la réflexion contemporaine.

La position de l’Église sur les questions évoquées ici s’appuie sur cette méthode afin de proclamer que notre Dieu est fondamentalement le défenseur de la Vie. Notre foi est d’ailleurs basée sur l’événement de la résurrection de Jésus : il est vivant, vainqueur de tout mal et de toute mort. La position de l’Église s’enracine donc sur ce que